



CONSEIL DE L'ENTENTE
CENTRE REGIONAL DE FORMATION
POUR ENTRETIEN ROUTIER
(CERFER)

GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE
DE DEVELOPPEMENT



PROJET D'APPUI A L'INTEGRATION DE LA FORMATION DANS LES METIERS DE LA ROUTE, DU CHEMIN DE FER ET DES MINES DANS LES PAYS MEMBRES DU CONSEIL DE L'ENTENTE (PAIF)

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

(SERVICES DE CONSULTANT – SELECTION DE FIRME)

**PROJET D'APPUI A L'INTEGRATION DE LA FORMATION DANS LES METIERS DE
LA ROUTE, DU CHEMIN DE FER ET DES MINES DANS LES PAYS MEMBRES
DU CONSEIL DE L'ENTENTE (PAIF)**

Projet : N° P-Z1-I00-011

Don FAD N° : 2100155037866

AMI N°018/2025/CE/CEFER/DG/PAIF

1. Le Conseil de l'Entente a obtenu du Groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD) un Don FAD pour couvrir les coûts du Projet d'Appui à l'Intégration de la Formation dans les métiers de la route, du chemin de fer et des mines dans les pays membres du Conseil de l'Entente (PAIF), et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce Don pour financer le contrat des services d'un Auditeur externe couvrant les opérations du projet pour les exercices 2025 et 2026.
2. Les services prévus au titre de ce contrat comprennent l'audit financier et comptable des exercices 2025 et 2026 et se déroulera en deux phases, soit une pour l'exercice 2025, une autre pour l'exercice allant du 01 janvier au 30 septembre 2026. Le délai d'exécution de chacune des phases de la mission ne devra pas dépasser un (1) mois. Ce délai comprend le temps passé aux différentes structures du PAIF et le temps pour la production du rapport. Ces audits doivent être réalisés par des cabinets d'audit qualifiés et les rapports définitifs d'audit doivent être disponibles six mois au plus tard après la clôture de chaque exercice fiscal.
3. L'Agence d'Exécution à travers l'Unité de Gestion du Projet invite les Cabinets/Firmes à manifester leur intérêt en vue de fournir les prestations décrites ci-dessus. Les Cabinets/Firmes intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expériences démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, disponibilité de personnel qualifié, etc.). Les Cabinets peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification. Les candidatures seront évaluées sur la base des critères suivants :
 - La nature des activités du candidat et le nombre d'années d'expérience : **10 points** ;
 - L'organisation technique et managériale du cabinet : **10 points** ;

- Les qualifications cabinet dans le domaine des audits de façon générale au cours des dix (10) dernières années : **30 points** ;
- Les références du cabinet concernent l'exécution des missions d'audit financier et comptable projets/programmes financés par la Banque africaine de développement ou toute autre Banque multilatérale de développement sur les dix (10) dernières années : **50 points** ;

Pour les deux derniers critères, les candidats doivent fournir au moins cinq (05) attestations de bonne fin d'exécution des missions différentes réalisées. Une mission citée sans attestation ne sera pas prise en compte.

4. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes au «Cadre de passation des marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque africaine de développement » édition d'octobre 2015, qui est disponible sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>.
5. Les Bureaux de consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureaux suivantes : 08h30 à 15h00 T.U.
6. Une liste restreinte de 6 Cabinets/Firmes sera établie à l'issue de l'appel à manifestation d'intérêt et la consultation se fera conformément aux règles et procédures de la Banque Africaine de Développement pour l'utilisation de consultants. Il est à noter que l'intérêt manifesté par un Cabinet/Firme n'implique aucune obligation de la part du Donataire de le retenir sur la liste restreinte.
7. Les expressions d'intérêt initialement prévues pour être déposées le 09 mai 2025 sont reportées sur le **03 juin 2025 à 10 heures 30 minutes** à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard et porter expressément la mention et porter expressément la mention « **MANIFESTATION D'INTERET POUR LA MISSION D'AUDIT FINANCIER ET COMPTABLE DU PROJET D'APPUI A L'INTEGRATION DE LA FORMATION (PAIF)**»

A l'attention du :

COORDONNATEUR DU PROJET PAIF

**Direction Générale du Centre Régional de Formation pour Entretien Routier
(CERFER)**

Boulevard de la Paix, route de l'aéroport, à côté de AMINA Mèche
B.P. 1369 Lomé - Togo, tél : +228 70 45 71 24, e-mail : cerferpaif7@gamil.com

Lomé, le 16 mai 2025

La Personne Responsable des Marchés
Dr. Ouro-Djobo E. SAMAH